

**Zeitschrift:** Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer  
**Herausgeber:** Auslandschweizer-Organisation  
**Band:** 12 (1973-1974)  
**Heft:** 47

**Artikel:** Aperçu historique de 1848  
**Autor:** Pury, David de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-910611>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## APERÇU HISTORIQUE DE 1848

de Monsieur David de Pury

Madame l'Ambassadrice,  
Monsieur l'Ambassadeur,  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Chancelier,  
Chers Neuchâtelois et alliés,

C'est une bien cruelle chose que de vous imposer un exposé historique après un aussi bon et copieux repas ! Si ce n'était par respect de l'histoire, je serais presque tenté d'affirmer que la révolution du premier mars, elle, fut une chose bien moins cruelle. En effet, ni une goutte de sang, ni peut-être même de sueur n'y fut versée. — Aussi pour ce qui est de la durée de la leçon d'histoire de ce soir, je m'efforcerai de perdre aussi peu de paroles que ne le firent les révolutionnaires neuchâtelois de 1848 avant de partir à la conquête du château de Neuchâtel.

Lorsqu'on s'intéresse de près ou de loin à l'histoire, l'on finit par constater qu'il existe deux catégories d'événements historiques : Les événements qui nous paraissent lointains, dont nous ne parvenons pas à ressentir les conséquences par nous-mêmes et auxquels nous n'apporterons somme toute qu'un intérêt purement académique, et les événements, qui le cas échéant peuvent remonter beaucoup plus loin que les premiers, qui toutefois nous touchent de près, dont nous ressentons encore les effets et qui font vibrer en nous une corde qui normalement ne vibre que pour les événements présents. Ceux d'entre vous qui, comme moi, sont Neuchâtelois et ceux qui connaissent le canton de Neuchâtel, seront certainement unanimes à affirmer que les événements du premier mars 1848 — événements dont je vais vous dire deux mots dans un instant — font partie de la deuxième catégorie d'événements historiques.

Pour s'en convaincre il suffit d'ailleurs d'aller se promener à Neuchâtel un premier mars ou de lire un des nombreux ouvrages qui continuent à être publiés sur l'histoire neuchâteloise. Autant dans les rues de Neuchâtel que dans les manuels d'histoire vous ressentirez une note de passion. A Neuchâtel, par exemple, en regardant bien, vous constaterez que parmi les habitants en grande majorité en allégresse un jour de premier mars, certains longent les murs en arborant un air sombre de même qu'une cravate noire. Ce sont les quelques royalistes qui restent et qui, après 125 ans, ne se sont pas encore consolés de la chute de la monarchie. Si je compare par ailleurs deux livres d'histoire relatant les événements du premier mars, je lirai dans l'un des phrases telles que, je cite : « Une ère nouvelle s'ouvrit pour les Neuchâtelois, le soleil de la liberté s'était enfin levé », alors que l'autre insiste sur le fait que la révolution du premier mars fut loin d'être pour les Neuchâtelois la fin d'une crise qui sévissait d'ailleurs dans toute la Suisse.

Cela pour dire que l'histoire neuchâteloise a toujours su susciter les passions et que la révolution du premier mars est un événement dont nous percevons les effets, les effets bénéfiques comme nous allons le voir, encore aujourd'hui.

Quelle était la situation de Neuchâtel en 1848 par rapport à la Prusse et à la Suisse ?

En 1848, Neuchâtel était à la fois canton suisse depuis 33 ans et principauté souveraine depuis le Moyen-Age. Le prince de Neuchâtel était à l'époque le roi Frédéric-Guillaume IV de Prusse. Les non-Neuchâtelois parmi vous risquent avec raison de me demander si, en 1848, la principauté de Neuchâtel était prussienne ou suisse. Je vous répondrai simplement qu'en 1848 Neuchâtel était suisse et non pas prussienne, que le roi de Prusse par contre était entre autres Neuchâtelois, sans pour autant être Suisse. Cela pour dire que Neuchâtel n'a jamais fait partie du royaume de Prusse, que le roi de Prusse n'a jamais rien eu à dire dans les affaires concernant la Confédération Suisse et que s'il était prince de Neuchâtel c'est qu'il avait été choisi par un tribunal de la principauté parmi de nombreux prétendants au début du 18<sup>e</sup> siècle. Fait presque unique en histoire. D'ailleurs, si après des princes autochtones et français, Neuchâtel avait choisi un prince habitant à des centaines de kilomètres et parlant une langue différente de celle de ses habitants, c'était dans l'idée que plus un souverain est loin, moins il est encombrant. Et, en effet, en 140 ans de règne, il n'est arrivé que deux fois qu'un roi de Prusse se soit rendu à Neuchâtel, et encore que pour peu de jours.

C'est dire que si les Neuchâtelois ressentaient le besoin d'une libération le premier mars, ce n'était certainement pas de celle du roi de Prusse, mais bien plutôt de celle de leur propre classe dirigeante et de leurs institutions aristocratiques et paternalistes. Le désir d'émancipation du peuple neuchâtelois était en cela le même que celui des peuples de la majorité des cantons suisses. Et cela, de plus, sur une toile de fond de révolutions saisissant l'ensemble de l'Europe restaurée.

La révolution du premier mars, dernière d'une série de nombreuses petites révolutions du même genre dans les cantons suisses restés sous un régime patricien, avait été précédée et, l'on peut dire, conditionnée par la fameuse guerre du Sonderbund de 1847. Le Sonderbund était l'alliance séparée de sept cantons aristocratiques et catholiques voulant se protéger à l'intérieur de la Confédération Suisse des influences « néfastes » des nouvelles idées d'émancipation tant religieuses que politiques. Devant l'intransigeance de cette alliance séparée et le danger qu'elle faisait courir à l'unité de la Confédération, la diète fédérale avait fini par dé-

cider de sa dissolution par les armes. Le général genevois Dufour, à la tête de l'armée fédérale, y parvint brillamment.

La guerre du Sonderbund avait placé la principauté de Neuchâtel devant un cruel dilemme : Devait-elle soutenir l'alliance séparée qui défendait bien ses idées politiques mais qui avait un caractère confessionnel inacceptable pour les Neuchâtelois ou devait-elle au contraire se ranger du côté des cantons libéraux et alors en quelque sorte contribuer à creuser la tombe de son propre régime ?

Neuchâtel resta neutre et fut condamnée par la diète fédérale à une sévère amende, amende qu'elle fut contrainte de payer au prix des grands sacrifices matériels et d'une humiliation. En fait, en venant à bout en quelques jours du Sonderbund, l'armée du général Dufour avait d'avance remporté la même victoire sur le régime monarchique de Neuchâtel qui, bien que neutre, avait pourtant perdu la face devant ses propres éléments libéraux. Aussi Neuchâtel, en devenant le seul canton aristocratique restant en Suisse, apparaissait comme étant le dernier obstacle à la transformation de l'ancienne Confédération dans un Etat fédéral, but ultime de la guerre du Sonderbund. L'exception neuchâteloise, comme on la nommait, devait disparaître.

C'est dans ce climat psychologique et politique que le premier mars 1848 et après des siècles d'existence, l'ancienne principauté est tombée comme un fruit bien mûr, et sans coup férir.

Ce qui précède ne diminue d'ailleurs en rien le mérite et le courage de ceux qui furent les véritables artisans de la révolution. Afin que vous vous en rendiez compte, je vais maintenant vous faire le récit du déroulement de la révolution.

En janvier 1848 des troubles se répandent dans toute l'Europe. Le 22 janvier la révolution éclate à Paris, révolution aboutissant deux jours plus tard, au renversement de la dynastie d'Orléans. La nouvelle en parvient à Neuchâtel le 26 au soir et y fait l'effet d'une bombe. Les comités patriotiques républicains de la Chaux-de-Fonds et du Locle qui causaient des troubles depuis des mois et qui étaient sévèrement surveillés par le pouvoir, sentent que le moment est venu d'agir.

Une assemblée commune est fixée pour le 1<sup>er</sup> mars à la Chaux-de-Fonds. Une grande effervescence règne parmi les patriotes. Les hommes circulent dans les rues avec des croix fédérales sur leurs chapeaux. A la Chaux-de-Fonds, le véritable cœur de la révolution, le pouvoir est rapidement débordé. Le gouvernement de Neuchâtel finit par accepter que la garde de surveillance qui doit y faire respecter un minimum d'ordre soit formée de royalistes et de républicains. Aussi envoie-t-il à la Chaux-de-Fonds le Conseiller d'Etat de



Chambrier avec tout pouvoir pour y faire respecter l'ordre et organiser la garde. Simultanément ordre est donné au chef des forces armées de la principauté, le Colonel de Meuron, d'occuper militairement la Chaux-de-Fonds à l'aide des milices restées fidèles au Locle, à la Sagne et aux Ponts de Martel. Ce plan est toutefois réduit à néant lorsque le 29 au matin le Locle entre en révolution ouverte. La police y est mise hors d'état de sévir. En même temps, le gouvernement de Neuchâtel apprend qu'une forte troupe de volontaires du vallon de St. Imier a été appelée en renfort : C'est l'apparition du corps franc tant redouté depuis des années. Au vu de ces nouvelles alarmantes le gouvernement royaliste renonce à son expédition dans le haut et décide de concentrer les milices fidèles dans le bas, c'est-à-dire à Neuchâtel et dans le vignoble. Pour cela il a toutefois besoin du soutien des autorités de la ville de Neuchâtel.

C'est alors que se produit une chose assez extraordinaire : Le Conseil de ville de Neuchâtel, réuni d'urgence, délibère pendant de longues heures et finit par renoncer à toute défense armée et cela tout en protestant de son loyalisme envers le roi.

Cet événement, pour le moins inattendu, est suivi d'un autre non moins extraordinaire : Le Conseil d'Etat de la principauté, qui en 1831 encore avait farouchement réprimé une tentative de révolution non moins sérieuse, renonce à son tour à toute défense. Il réalise que depuis 31, depuis 47 même, l'atmosphère a complètement changé. Ce n'est là peut-être pas une attitude particulièrement glorieuse, mais je pense que, vu la situation, la décision était sage et digne de reconnaissance. Elle a permis d'éviter qu'une seule goutte de sang soit versée.

A la Chaux-de-Fonds les républicains contrôlent entre-temps la situation. Déjà la république est applaudie. Robert Theurer devient président du Comité provisoire et Fritz Bourquin, commandant de la place. L'arrivée à la Chaux-de-Fonds le premier mars du corps franc du vallon de St. Imier sous le commandement du premier-lieutenant neuchâtelois Ami Girard, fait lever toute hésitation : Une descente commune sur Neuchâtel sous les ordres de Fritz Bourquin est décidée.



Ami Girard



Fritz Courvoisier à Pierrabot 1/3/1848

Par un temps glacial la colonne républicaine, forte de 1.500 hommes se met en route et descend sur Neuchâtel. Elle monte au château le même soir, le trouve vide et l'occupe militairement. Entre-temps à la Chaux-de-Fonds la Conférence des Comités patriotiques a nommé un gouvernement provisoire sous la présidence d'Alexis-Marie Piaget. Ce gouvernement descend à Neuchâtel à son tour et prend le pouvoir. La révolution a réussi.



Alexis-Marie Piaget

Le Conseil d'Etat royaliste pour sa part est réuni dans la maison de son président et refuse d'abdiquer invoquant le serment de fidélité qui le lie au prince. C'est ainsi qu'il est incarcéré le jour avant l'arrivée à Neuchâtel des commissaires fédéraux qui viennent prendre contact avec le nouveau pouvoir. Ce n'est que plus tard lorsque le roi de Prusse les aura déliés de leur serment, sans toutefois renoncer à ses droits sur la principauté, que le Conseil d'Etat royaliste sera libéré.

Comme partout, les premiers pas de la république sont difficiles. Là normalisation se fait toutefois en quelques mois et le

21 septembre 1848 le nouveau canton et république de Neuchâtel apprend avec une profonde satisfaction que l'ancienne Confédération helvétique vient de se donner une nouvelle constitution et de se transformer en Etat fédéral. Le dernier rêve des républicains s'est ainsi réalisé et cela trente quatre ans, jour pour jour, après l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération.

En conclusion j'aimerais dire que pour Neuchâtel la révolution du premier mars signifie deux choses :

1. Le premier mars Neuchâtel a su réaliser son véritable destin, qui est celui de son appartenance à la Suisse. Après avoir été une alliée de la Confédération pendant des siècles, elle a su faire le pas décisif la liant à l'Etat fédéral démocratique, seul capable dorénavant de sauvegarder son indépendance et son émancipation. Cela est d'autant plus heureux que, comme je le disais au début de mon exposé, la principauté de Neuchâtel n'a jamais été ni prussienne, ni française. Elle a toujours été neuchâteloise et alliée des Suisses. Le premier mars, les républicains ont eu le grand mérite d'être conséquents dans cette politique ancestrale. Ils méritent pour cela la reconnaissance du canton.
2. Le premier mars les Neuchâtelois tant du côté royaliste que du côté républicain ont fait preuve de sagesse et d'humanisme. La révolution s'est déroulée de manière civilisée, c'est-à-dire sans tuerie; celle-ci n'aurait d'ailleurs que lourdement hypothéqué les premiers pas de la république. Pour cela également les royalistes et les républicains de 1848 méritent la reconnaissance du canton.

Madame l'Ambassadrice,  
Monsieur l'Ambassadeur,  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Chancelier,  
Chers Neuchâtelois et alliés,

Il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre attention remarquable et de lever mon verre à la prospérité et au bonheur de Neuchâtel, république et canton, et de la Suisse.